

**Société royale**  
**SAMBRE ET MEUSE**  
**A.S.B.L.**

Arrondissement judiciaire de Namur  
n° d'entreprise : 410.619.707  
siège social : rue Les Tiennes 47, 5100 Wierde (Namur)  
<http://www.sambreetmeuse.be>  
courriel : [info@sambreetmeuse.be](mailto:info@sambreetmeuse.be)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**Président :** M. Marc Ronvaux  
rue Les Tiennes 47, 5100 Wierde - 081 / 30 01 01

**Vice-présidente :** Mme Sarah Renglet-Auspert  
rue des Carmes 48/4, 5000 Namur - 081 / 23 01 60

**Secrétaire :** Mme Carole Ledent  
rue des Carmes 33/3, 5000 Namur - 081 / 35 56 38

**Trésorière :** Mme Marie-Claire Offermans  
rue du Progrès 12, 5000 Namur - 081 / 73 86 56

**Responsables scientifiques  
de la revue :** MM. Antoine Renglet et Nicolas Ruffini-Ronzani

**Membres :** Mme Monique Mercier-Lecharlier,  
MM. Michel Arnold, Bernard Clacens, Alain Falise,  
Cédric Istasse, Julien Maréchal, Oscar Martinelle,  
Lucien Michaux, Thibaut Naniot et Romain Parmentier

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

La Société a essayé de contacter les ayants droit au *copyright* des illustrations. Néanmoins, si l'un d'eux constatait que des illustrations ont été reproduites à son insu, qu'il veuille bien prendre contact avec la Société.

Toute reproduction d'un article ou d'un extrait d'article, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable de l'éditeur.

Édité avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Ville de Namur.

**ISSN 1784-1771**



Cotisation annuelle : 25 €.

N'hésitez pas à nous faire connaître auprès de vos amis et connaissances.

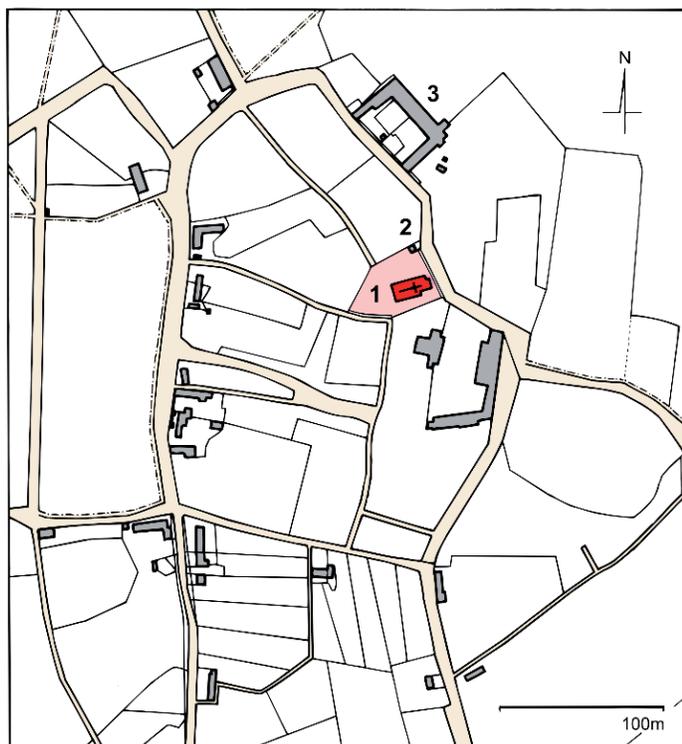
Adhésion par simple virement au compte :  
068-2009608-86 de Sambre et Meuse a.s.b.l. - 5100 Namur  
IBAN : BE78 0682 0096 0886 - BIC : GKCCBEBB

## Entre tradition et modernité : L'église des Saints-Pierre-et-Paul à Erpent (1771)

Jean-Louis JAVAUX

**A**u lendemain de notre indépendance nationale, le village d'Erpent, situé sur les hauteurs de Namur, comptait 315 habitants répartis dans « trente maisons rurales et quatre fermes, construites en pierre, en briques, en bois et argile, couvertes en ardoises, en pannes ou en chaume ». Il y avait aussi une église, une maison communale et une école<sup>1</sup>. Que de changements n'a-t-il pas connu depuis, liés notamment à l'essor prodigieux de la capitale de la Wallonie et au développement spectaculaire de l'habitat depuis une vingtaine d'années dans les villages de la périphérie. Un peu à l'écart de la RN 4 qui a profondément modifié la physionomie des lieux en favorisant la création de nouveaux pôles commerciaux, l'église Saints-Pierre-et-Paul d'Erpent<sup>2</sup> passe aujourd'hui complètement inaperçue, car elle se dissimule derrière l'écran d'une végétation arborée foisonnante qui caractérise un lotissement déjà ancien, où ont proliféré villas cossues et bâtisses « à l'ancienne ». L'habitat traditionnel ne s'y repère presque plus, car souvent dénaturé par des « rénovations » trop radicales ou peu sensibles aux réelles valeurs architecturales du patrimoine bâti. Reléguée aujourd'hui à la périphérie du village, l'église veille encore et toujours sur le cimetière ceint de murs en brique<sup>3</sup>.

- 
1. Ph. VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832, p. 82. Sur l'histoire du village, voir H. HASQUIN (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, 1980, p. 432-433. Curieusement, il ne figure pas dans les *Albums de Croÿ* (Ph. JACQUET et F. JACQUET-LADRIER, *Comté de Namur I*, dans J.-M. DUVOSQUEL (dir.), *Albums de Croÿ*, t. 14, Bruxelles, 1986, p. 19-20). Je n'ai pas pris connaissance du mémoire de licence de V. DAUBECHIES, *La seigneurie d'Erpent et son censier au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, 1988.
  2. L'édifice, très simple, n'a jusqu'ici guère retenu l'attention. Voir la notice publiée dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 5 : *Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Liège, 1975, p. 176. Je remercie vivement le chanoine Bruno Dekrem, curé d'Erpent, pour l'accueil qu'il m'a réservé dans son église.
  3. Les murs du cimetière, ruineux, ont été reconstruits entre 1850 et 1852 (Archives de l'Évêché à Namur (= AÉvN), Cartons, n° 25, doyenné de Wierde, 1848, 1850, et 1852).



◀ Le centre du village d'après l'*Atlas des communications vicinales de la commune d'Erpent*, dressé en 1844 par l'arpenteur-juré Dechamps, de Namur, plan de détail n° 4. En 1, l'église Saints-Pierre-et-Paul ; 2, l'ancienne école (?) ; 3, la ferme de l'abbaye de Géronsart.

Sagement d'allure classique, l'édifice juxtapose des volumes traditionnels mais singulièrement ramassés. Flanquée de bas-côtés, la nef centrale de type basilical, éclairée par deux travées de fenêtres, est directement prolongée par un chœur de même hauteur qu'elle et terminé à l'est par un chevet plat à angles rabattus. Il n'y a pas de tour à l'ouest, mais un gros clocheton dont la façade en brique prend directement appui sur le pignon de la nef, tandis que ses autres faces sont simplement en charpenterie ardoisée. Tout l'édifice est gainé de chaînes d'angle en pierre bleue qui tranchent nettement sur les maçonneries en brique, montées sur un court soubassement en moellons de calcaire. Dans l'axe de la nef s'ouvre un portail en plein cintre ourlé d'une archivolt en « chapeau de gendarme » : le millésime de 1771, qui date tout l'édifice, s'y repère dans un petit cartouche écorné qui creuse la clé de l'arc. Posée sur l'archivolt, une niche de même forme abrite un Saint-Pierre, patron de la paroisse. Toutes les fenêtres présentent le même type d'encadrement en pierre bleue à linteau bombé à clé et à montants à deux harpes.

Deux sacristies mimétiques sont venues s'intercaler à la rencontre des bas-côtés et du chœur : celle du sud a été bâtie peu de temps après la reconstruction de l'église, dont elle présente les mêmes caractéristiques architecturales, et celle du nord sans doute durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, mais cette

dernière a été notablement agrandie en 1879 par le curé Jules Delvaux qui la transforme alors en local destiné à accueillir les enfants durant les offices<sup>4</sup>.



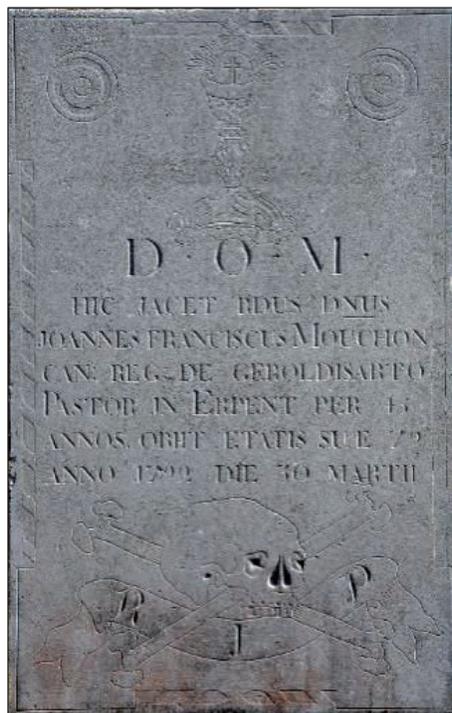
▲ À gauche, l'église au milieu d'un cimetière champêtre, en 1945 (© IRPA - Bruxelles) ; à droite, depuis le sud ouest, un demi siècle plus tard (photo de l'auteur, 1999).

L'intérieur développe cinq courtes travées<sup>5</sup> d'arcades en plein cintre, posées sur des colonnes toscanes en pierre bleue dont les fûts, mal dégrossis, devaient être primitivement enduits. Alors que d'ordinaire les fenêtres sont distribuées selon un rythme identique à celui des travées, ici pas : de manière tout à fait inhabituelle, les baies n'éclairent qu'une travée sur deux. Nef centrale et chœur sont couverts par un même plafond plat à gorge, simplement agrémenté de quelques moulures et d'une colombe du Saint-Esprit contre le chevet. Bref, un ensemble très sobre, restauré en 1968-1972 et rafraîchi alors par une chaude polychromie due à l'artiste-peintre Louis-Marie Londot<sup>6</sup>, laquelle a été remplacée

- 
4. Archives de l'État à Namur (= AÉN), *Archives provinciales contemporaines*, n° 25.048. Une des pierres de l'anglée nord-est porte l'inscription : « ERECTUM ANNO DOMINI / 1879 / CURA J. DELVAUX PASTORIS ».
  5. La distances entre les colonnes ne dépasse pas 2,42 et 2,45 m à peine.
  6. Sur cet artiste (1924-2010), voir *Londot*, catalogue d'exposition, Namur, 1978 ; L. RICHARDEAU, *Louis-Marie Londot*, Bruxelles, 1991 ; A. LANOTTE, *Couleurs, traits habités. Peintures monumentales et vitraux de Louis-Marie Londot*, Bruxelles, 2005.

en hiver 2007-2008 par une nouvelle mise en couleur réalisée par les peintres de la ville de Namur. Le mobilier ancien se compose du retable du maître-autel, sagement baroque avec ses colonnes torsadées (XVII<sup>e</sup> siècle), des autels latéraux du siècle suivant – tous trois ont été polychromés par Londot – et de confessionnaux en chêne, très simples, de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

À gauche de l'entrée de l'église, sont insérées dans le soubassement les pierres tombales de Jean-François Mouchon, chanoine régulier de l'abbaye de Géronsart, curé d'Erpent pendant 45 ans, décédé le 30 mars 1792 à l'âge de 79 ans (ci-contre, photo de l'auteur, 2015), et de Jean-Baptiste Materne, mayeur de la cour de justice du lieu, mambour de la table des pauvres et marguillier de la paroisse,



dont la date du décès n'est pas indiquée, mais qui mourut sans doute après son épouse, Marie-Joseph Warnon († 8.01.1793), et de leur fils Pierre-François († 10.10.1791). Elles rappellent discrètement tout ce que l'église doit à la ténacité des paroissiens du crû, pasteur en tête, qui ont dû batailler ferme pour en obtenir la reconstruction.

### Un peu d'histoire

**L'**église de *Herpinei* serait mentionnée pour la première fois en 1121<sup>8</sup>. Les dîmes de la paroisse et la collation (droit de présenter un prêtre comme

- 
7. Sur le mobilier et les pierres tombales, voir J. LAFONTAINE-DOSOGNE, *Province de Namur. Canton de Namur II* (Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique), Bruxelles, 1975, p. 25-26 ; É. BROUETTE, « Épitaphier du canton de Namur-Sud », dans *Le Guetteur wallon*, 43, 1967, p. 19 ; H. KOCKEROLS, *Monuments funéraires en pays mosan. Arrondissement de Namur. Tombes et épitaphes, 1000-1800*, Malonne, 2001, n<sup>os</sup> 539, 542, 579, 580, 715 et 724 ; B. COUVREUR, *Province de Namur. Arrondissement de Namur* (Inventaires thématiques. Orgues de Wallonie, 3), Namur 1997, p. 70-71. La chaire de vérité du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est plus en place.
  8. Les données principales sur l'histoire de la paroisse sont tirées de F. JACQUES, *Répertoire des églises et chapelles de l'ancien diocèse de Namur*, t. 1, dont le chanoine Meynen, conservateur des AÉvN, qui en prépare l'édition, m'a aimablement transmis copie pour ce qui regarde Erpent. Je l'en remercie vivement. L'acte, en copie, porte la date fautive de *millesimo centesimo undecimo* (1111) : J. HALKIN, « Documents concernant le prieuré de Saint-Séverin-en-Condroz, de l'ordre de Cluny », dans

curé à la nomination de l'évêque) avaient été cédées avant 1140 par une certaine Hadwide, dame noble, et son fils Philippe<sup>9</sup> au prieuré de Géronsart, à un kilomètre à peine à l'ouest d'Erpent (voir encadré page 185-186). Cette donation est confirmée à plusieurs reprises, en 1149, 1183 et 1197 notamment<sup>10</sup>. Mais au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les finances du prieuré connurent des problèmes à ce point graves, entre autres suite aux guerres et pillages, que l'évêque de Liège lui incorpora les églises de Wierde, Erpent et de Maizeret, avec tous leurs revenus. En clair, le service paroissial était depuis lors assuré par des moines venus de Géronsart.

À l'origine, l'église d'Erpent faisait partie du concile (= doyenné) de Ciney au diocèse de Liège, mais elle fut rattachée au doyenné ou archiprêtré de Namur lors de la création du nouvel évêché de Namur en 1559<sup>11</sup>. Suite aux réformes des circonscriptions paroissiales imposées par le Concordat (1801), la paroisse d'Erpent est unie en 1803 à celle de Lèves, puis à celle d'Andoy (1808). Les paroissiens n'ont jamais accepté cette « rétrogradation » : *Ils ont toujours vu de mauvaise grâce d'être dépendants d'Andoy. Il y a une scission entre ces deux endroits : il est nécessaire de les séparer*, doit bien constater Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, lors de sa visite des lieux le 28 juillet 1840. Et de signer, le 6 octobre suivant, un décret épiscopal rétablissant la paroisse d'Erpent. L'arrêté royal en autorisant la création n'est toutefois signé que le 11 juillet 1842<sup>12</sup>.

On possède quelques rares données sur le bâtiment du culte avant 1771. Les archives de Géronsart mentionnent la réfection de la toiture du chœur quelques décennies avant 1566 et les démarches tentées par les paroissiens en 1665-1668 pour obliger l'abbaye à participer aux réparations de l'église et de la tour<sup>13</sup>. L'édifice paraît assez négligé lors de la visite pastorale en 1669<sup>14</sup>. Il est toujours en aussi mauvais état et trop exigu pour le nombre de paroissiens en 1701 et doit

*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5<sup>e</sup> série, t. 4, 1894, p. 176-178, donne la date de 1141, tandis que C.-G. ROLAND, « Le domaine liégeois de Namur et ses avoués », dans *Annales de la Société archéologique de Namur* (= *ASAN*), t. 26, 1906, p. 249 et 250 (n. 1) argumente, preuves à l'appui, la datation de 1121.

9. M. ÉVRARD, « Document relatifs à l'abbaye de Flône », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastiques de la Belgique*, t. 23, Louvain, 1892, p. 303-306 (Erpent est mentionné à la p. 305). Ce sont les premiers membres connus du lignage noble d'Erpent qu'on peut suivre du milieu du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : L. GENICOT, *L'économie rurale namuroise au Bas Moyen Âge (1199-1429)*, t. 2 : *Les hommes - la noblesse*, Louvain, 1975, *passim* et principalement p. 102-104 (avec crayon généalogique p. 103).
10. M. ÉVRARD, « Documents relatifs... », p. 305 ; « Donations faites au prieuré de Géronsart (Namur) », dans *ibid.*, t. 4, 1817, p. 467-469.
11. F. JACQUES, « Le concile liégeois de Ciney », dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 40, 1958, p. 140 ; ID., *Aux origines du diocèse de Namur*, Namur, 1988, p. 18, 36 et 49.
12. AÉVN, Reg. 23, p. 204, art. 324, et Reg. 50, p. 127 ; F. JACQUES, *Le rétablissement du culte catholique à Namur après la Révolution*, Gembloux, 1962, p. 164-165.
13. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 3437 (ce renseignement m'avait été fourni amicalement par feu Jacques Lambert).
14. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 25, visites pastorales du diocèse de Namur (1662-1718), p. 230.

être entièrement reblanchi. La situation a encore empiré en 1707 : *une partie du plafond de la nef menace ruine à cause de la défectuosité de la tour dont le toit doit être entièrement refait aux frais communs du décimateur, l'abbé du dit monastère [de Géronsart], et des paroissiens, pour autant qu'on ait procédé au préalable à l'examen de l'assiette du toit gorgée d'eau*. Les paroissiens sont mis en demeure de reblanchir les bas-côtés, dont l'entretien est à leur charge en vertu des statuts décanaux, et surtout de reboucher un trou par lequel les pluies s'engouffrent. Quelques travaux ont dû y être entrepris, car l'édifice est jugé en état satisfaisant en 1716, même si la flèche de la tour doit encore être couverte d'ardoises ; les vitres du frontispice de la nef demandent à être réparées, de même que le plafond du vaisseau, le tout à charge du décimateur, tandis que la couverture d'un bas-côté doit être refaite et le cimetière mieux renfermé, aux frais des paroissiens<sup>15</sup>.



▲ Vue intérieure vers le jubé en 1970 (© IRPA - Bruxelles)

15. Visites mentionnées à la note précédente et surtout visitations de l'évêque Ferdinand de Berlo de Brus (1698-1718) aux AÉvN, Reg. 4, f° 9 et v°. Il n'est pas impossible que la pierre servant actuellement de seuil au cimetière et qui porte le millésime « I.H.S. / 1725 », provienne de l'ancienne église : elle se rapporterait à des travaux dont les archives n'ont pas gardé la trace.

### L'abbaye de Géronsart

Le prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin a été fondé en 1127 par Albéron, évêque de Liège, sur les hauteurs de Jambes. Après le remplacement de la première communauté par des chanoines réguliers du Grand-Val au début du XIII<sup>e</sup> siècle, il connut un bel essor jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle puis, à cette époque, un net déclin économique dû à la dévastation de son temporel par les guerres.

Le prieuré ne fut converti en abbaye à part entière qu'en 1617 (ordre du Val des Écoliers). Ses bâtiments, à l'exception de l'église, furent rebâties durant la période de prospérité que connut l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle. Après sa suppression en 1796, ses bâtiments furent vendus l'année suivante, puis transformés en filature au début du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis que cloître et église abbatiale étaient démolis. Depuis 1974, ils abritent la Maison de l'Adolescence, institution qui vient en aide aux jeunes en souffrance.

Les chanoines ne furent jamais très nombreux : entre 7 et 13 aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, entre 14 et 18 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils desservaient les cures d'Andoy, Erpent, Maizeret et Wierde, ainsi que le vicariat des Tombes. Les biens de l'abbaye en 1787 se composaient, outre de la basse-cour abbatiale, de fermes (Andoy, Erpent, Basse-Anhaive à Jambes et Récourt à Cortil-Wodon), de bois, d'un refuge à Namur (rue Notre-Dame), de dîmes (Andoy, Erpent, Géronsart et Wierde, ainsi que Frizet, Naninne et Sart-Bernard en partie), de multiples rentes et de seigneuries foncières (Andoy, Cortil-Wodon, Erpent et Géronsart). Cette année-là, les revenus annuels se montaient à 13.906 florins et les dépenses à 23.458, le déficit provenant de la reconstruction de la ferme d'Erpent, du refuge de Namur et d'un bâtiment de l'abbaye.



◀ Dessin de R. Leloup: l'abbaye de Géronsart dessinée par Remacle Leloup vers 1744. À droite, le quartier abbatial rebâti par l'abbé Ignace Charlier en 1728-1732 ; au centre, l'église consacrée au XII<sup>e</sup> siècle, mais rebâtie en partie au XIII<sup>e</sup> siècle ; à gauche, la basse-cour avant sa reconstruction en plusieurs étapes entre 1764 et 1773 (© IRPA-Bruxelles).

P.-L. DE SAUMERY, *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de la comté de Namur*, t. 4, Liège, 1744, p. 418-423 ; V. BARBIER, *Histoire du monastère de Géronsart, de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin*, Namur, 1886 ; D. MARCHANT, *Histoire de l'abbaye Notre-Dame de Géronsart*, Jambes, 1974 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique*, t. 5 : Province de Namur. Arrondissement de Namur, Liège, 1975, p. 250-254 ; PH. JACQUET et F. JACQUET-LADRIER, « Comté de Namur I », dans J.-M. DUVOSQUEL (dir.), *Albums de Croÿ*, t. 14, Bruxelles, 1986, p. 71 et pl. 20 ; X. DUQUENNE et J.-L. JAVAUX, *Une description de Namur en 1787 par Cyprien Merjai. Un témoignage inédit confronté au regard des historiens de l'époque* (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 48), Namur, 2011, p. 92-93.

La visite du 5 mai 1730 signale que les toitures ne sont toujours pas bien entretenues et que l'intérieur n'est guère brillant. Mais elle apporte une intéressante précision sur l'édifice : « il y a une tour et campanile **du côté oriental de l'église**, qui doit être entretenue en vertu d'une convention passée à l'initiative du révérendissime évêque de Berlo<sup>16</sup> ». Ainsi, à l'instar des églises d'Achêne et de Flostoy<sup>17</sup>, la tour de l'église d'Erpent n'était pas plantée en tête de l'édifice, à l'ouest, comme dans toutes les églises paroissiales de la région mosane depuis l'époque romane. De fait, les deux plans de l'édifice dressés par le tailleur de pierre et maître de carrière N.-F. Dufer, le maître maçon J.-D. Souvet et le charpentier H.-J. Marlier aux alentours de 1765 (voir p. 188), montrent qu'il se composait alors de trois nefs de quatre travées, prolongées, juste en avant du chœur à chevet plat, par une chapelle dédiée à Notre-Dame, au nord, et une tour carrée aux murs épais de près de quatre pieds (environ 1,60 m), au sud<sup>18</sup>. De gros piliers carrés en maçonnerie, probablement encore d'âge roman comme le chœur, séparaient le vaisseau central des bas-côtés. Un petit parvis abritait l'entrée située dans l'axe de la nef, tandis qu'une sacristie exigüe se lovait entre la chapelle Notre-Dame et le chœur. Les bas-côtés n'étaient chichement éclairés que par une fenêtre au sud et deux au nord, probablement celles dont le maître maçon Joseph Pierre, de Namur, réclamait le paiement en 1756 auprès de la communauté du lieu<sup>19</sup>.

16. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 26, visites des églises de l'archiprêtré de Namur (1730), p. 57-59.

17. J.-L. JAVAUX, « Églises rurales du Condroz : Achêne, Crupet, Florée et Yvoy. Huit siècles d'adaptation de quatre édifices romans », dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, t. 7, 1974, p. 64-80 ; L.-F. GENICOT, « Le témoignage des églises romanes », dans *Trésors d'art dans l'ancien doyenné de Havelange*, catalogue d'exposition, Flostoy, 1970, p. 31-41 et notice p. 88-89 ; ID., « L'église Saint-Remy à Flostoy », dans *Hommage à Ludwig van Beethoven à travers les églises romanes et les châteaux du Condroz*, Ciney, 1977, p. 43-45.

18. AÉN, *Cartes et plans*, n°s 421 et 422 (nouveaux numéros). La datation de ces plans sera précisée ci-après.

19. AÉN, *Échevinages*, n° 2837, plaid généraux du 13.12.1756.

### Premier procès, premier projet

Le 26 octobre 1764, l'assemblée des propriétaires, manants et habitants de la communauté villageoise d'Erpent décide à l'unanimité d'attirer le monastère de Géronsart devant le Conseil provincial de Namur en vue de le contraindre à effectuer des restaurations indispensables à l'église paroissiale, vu son très mauvais état, voire même de procéder à sa reconstruction intégrale<sup>20</sup>. Le premier jalon d'une longue procédure, qui ne prendra fin qu'en 1771, est ainsi planté<sup>21</sup>. Sans s'attarder aux arcanes juridiques fastidieux et aux arguments spécieux et contradictoires parfois avancés lors des multiples comparutions, il est surtout intéressant d'en pointer les décisions qui ont été les plus déterminantes pour l'avenir de l'église.

Dès le début de décembre 1764, l'abbé de Géronsart fait procéder, par des hommes de métier à sa solde, à un examen approfondi de l'édifice, examen dont il ne juge pas utile de donner copie aux paroissiens : il convient cependant de la nécessité réelle d'y faire procéder à des travaux, voire à une reconstruction complète, mais en diffère la réalisation à des temps meilleurs : « il n'est pas possible à présent de mettre ni faire mettre la main à l'œuvre, étant d'ailleurs accablé de réparations nécessaires à la maison et basse-cour de l'abbaye ». Il est vrai que l'abbé Joseph Mathieu<sup>22</sup> est occupé à reconstruire la ferme abbatiale<sup>23</sup>.

Par décret du 15 mars 1765, le Conseil provincial désigne trois experts, les maîtres maçons Nicolas-François Dufer et Jean-Dominique Souvet, ainsi que le maître charpentier Henri-Joseph Marlier (voir encadré page suivante), afin de procéder à un examen plus détaillé de l'église, ce qu'ils font le 30 du même mois. Non seulement ils dressent un état circonstancié de l'édifice, mais ils en lèvent le plan (page 190)<sup>24</sup>. Un certain nombre de murs sont hors plomb, d'autres

20. AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 2828, acte du notaire Barthélemy.

21. Le dossier complet de cette procédure, couvrant les années 1757-1771 (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 3435), est perdu depuis une cinquantaine d'années au moins. Des fragments en ont été retrouvés dans les *Archives ecclésiastiques*, n°s 2048 (année 1765) et 3448 (1765-1771) ; *Conseil provincial*, n°s 2359 (1766) et 2363 (1770) : le bas de ces deux dernières séries de documents est rongé par les vers, ce qui a entraîné quelques fâcheuses lacunes. Les *verbaux* tenus par les différents conseillers et présidents de cette institution ont été vus systématiquement pour la période 1764-1770 (F. COURTOY (†) et C. DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil provincial de Namur*, t. 1, Bruxelles, 1986, p. 80-98).

22. D'abord curé de Maizeret, il fut nommé abbé de Géronsart en 1753 ; renversé par une « bête à cornes » en 1767 et grièvement blessé, il ne se rétablit jamais complètement et décéda en 1770. Il avait été remplacé dès 1769 par François Taziaux qui fut abbé jusqu'en 1791.

23. Une première campagne de travaux, entreprise de 1764 à 1766, concernait la reconstruction des étables et des bergeries et le pavage de la cour de ferme ; une seconde, en 1772-1773, a vu la réédification de la grange (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n°s 3420, 3422 et 3427). Le porche d'entrée est daté de 1766 à la clé (*Le patrimoine monumental...*, p. 344-345).

24. AÉN, *Cartes et plans*, n° 421, déjà mentionné ci-dessus.

présentent des boursouflures inquiétantes, certaines toitures ont dû être étançonnées. Leur conclusion est claire : les murs du chœur, de la tour et d'une

### Les experts de 1765

Fils de Gilles-Hubert Dufer (1705-1754), entrepreneur et maître de carrière à Namur, Nicolas-François **Dufer** (1735-1786) poursuit les activités familiales après avoir relevé la bourgeoisie de Namur en 1755. Il reconstruit l'église de Bothey (1756), suivant le plan de l'architecte Philippe Phazelle avec lequel il s'associe parfois, et est coauteur du plan de celle de Profondeville (1776). Il travaille surtout dans le domaine des travaux publics (routes, ponts, bâtiments des Domaines), tout en exploitant plusieurs carrières, dont celle des Grands malades (1773-1786). Il relève, comme fils de maître, le métier des merciers en 1766-1767, ce qui lui permet de vendre ses produits dans Namur et sa banlieue.

AÉN, *Métiers de Namur*, n° 462 ; F. JACQUET-LADRIER (dir.), *Dictionnaire biographique namurois*, Namur, 1999, p. 90-91 ; J.-L. JAVAUX, « L'environnement professionnel de Denis-Georges Bayar : architectures et architectes à Namur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Réflexions et pistes de recherche », dans J. TOUSSAINT (dir.), *Actes du colloque autour de Bayar / Le Roy* (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 35), Namur, 2008, p. 29-51.

Originaire de Floreffe, Jean-Dominique **Souvet** (1716-1790) épouse à Namur en 1743 Anne-Marie-Joseph Massart. Il acquiert le grand métier des maçons et relève la bourgeoisie de Namur en 1748. On le rencontre régulièrement dans les comptes de la ville ou de la famille de Groesbeeck, notamment, ainsi que dans les expertises de bâtiments, surtout depuis qu'il est devenu, le 1.07.1762, « maçon sermenté de la ville ». En mars 1773, il touche 5 florins 12 sols « pour avoir été à Burdinne pour visiter l'église et en relever le plan pour y figurer une tour ». Bref, il s'agit d'un homme de métier qui a de l'expérience.

AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n°s 1538 (Burdinne) et 2439 (Rhisnes) ; *Château de Franc-Waret*, n° 451 ; *Conseil provincial*, n° 2635 ; *Métiers de Namur*, n° 416 ; *Protocoles notariaux*, n° 3340, au 1.12.1764 (maison Muniez, rue de Bruxelles) ; *Ville de Namur*, n°s 84 (F° 20), 349, 368 et 1152 ; N. BASTIN, « La construction de l'hôtel de Groesbeeck de Croix à Namur en 1751-1752 », dans *ASAN*, t. 55, 1970, p. 271.

Henry **Marlier** (1713-1786) est bien moins connu que ses deux confrères. Il acquiert la bourgeoisie de Namur le 17.11.1744 et le grand métier des charpentiers le 25.02.1756. On le rencontre régulièrement dans les comptes des Domaines entre 1756 et 1781. Il effectue quelques visites de bâtiments en tant que maître charpentier, ainsi à l'église de Moustier-sur-Sambre en 1761 ou à la maison de Marie-Thérèse Muniez, rue de Bruxelles à Namur, où il est accompagné de Jean-Dominique Souvet.

AGR, *Chambre des comptes*, n°s 3512-3531 ; AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 1820 ; *Domaines du comté*, n°s 39-53 ; *Métiers de Namur*, n° 166 ; *Protocoles notariaux*, n° 3340, au 1.12.1764.

partie de la chapelle Notre-Dame, de même que les toitures et plafonnages des deux premiers peuvent subsister, moyennant quelques réparations, mais leur pavement devra être remis en état ; quant aux nefs, à la sacristie et au parvis, leur jugement est sans appel : « ils trouvent absolument nécessaire de les démolir et les reconstruire à neuf dans toutes leurs parties, sauf que tous les piliers qui séparent la nef d'avec les assintes (bas-côtés), de même que les arcs, excepté les deux qui appuient contre le frontispice (la façade occidentale) pourront subsister ». Mais ils omettent d'estimer le coût des travaux, comme les instructions que leur avait données le conseiller Le Bidart le précisaient<sup>25</sup>.

Les parties en cause s'accrochent ensuite sur le point de savoir à qui incombe les réparations des bas-côtés. Les paroissiens prétendent ne rien avoir retrouvé dans leurs archives à ce propos, à l'exception de la réfection de deux fenêtres en 1756<sup>26</sup>. L'abbaye, par la voix de son proviseur (ou prieur), frère Léonard Ordman, responsable des archives, certifie :

[...] que depuis vingt-six ans [...] ceux du même monastère n'ont jamais rien fait ni en rien contribué pour les dépenses des assintes de l'église dudit Erpent, et qu'en aiant parlé aux plus anciens de la maison, de même qu'à des anciens ouvriers maçons qui ont servi la même maison, il est inouï qu'ils y auroient jamais en rien contribué ; ajoutant aussi que depuis qu'il est proviseur, il a toujours recommandé aux ouvriers, soit maçons ou ardoisiers qu'il envoioit pour faire des réparations à ladite église, de ne rien faire aux murailles ni au toit des assintes.

Il prétend même que douze ou treize ans plus tôt, les paroissiens eux-mêmes ont réparé l'intégralité de ces bas-côtés, « c'est-à-dire y fait mettre du mortier partout<sup>27</sup> ».

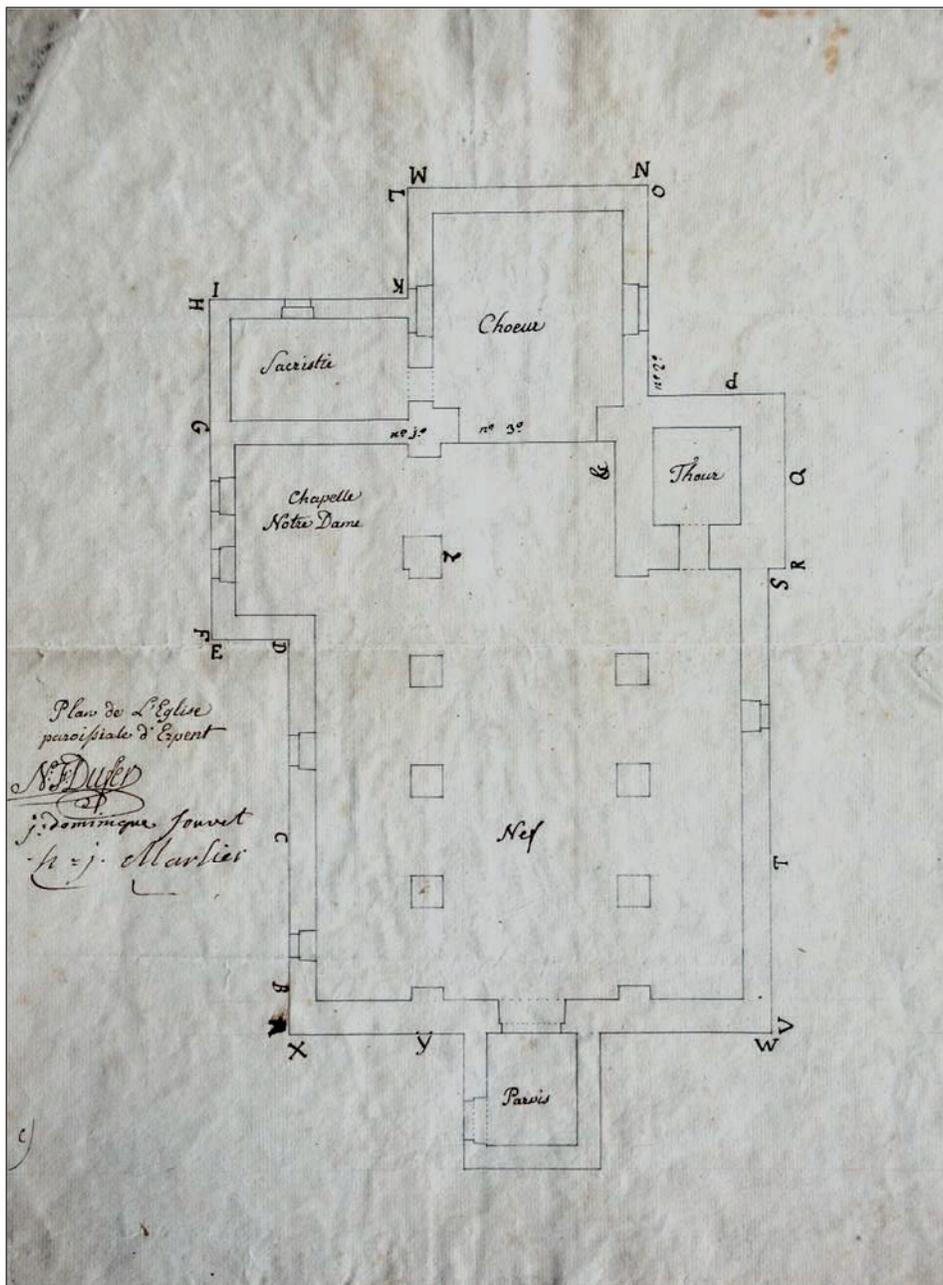
En cela, l'abbaye s'en tient scrupuleusement aux règles transcrites dans les records synodaux<sup>28</sup> : au décimateur reviennent l'entretien et la (re)construction de la nef centrale et du chœur, aux paroissiens les bas-côtés et la tour, ainsi que la liaison entre celle-ci et la nef. Par sentence du 17 février 1766, le Conseil provincial ordonne aux experts qui avaient été désignés l'année précédente de

25. La désignation des experts par la Cour ne mentionne toutefois pas ce dernier point capital (AÉN, *Conseil provincial*, n° 399).

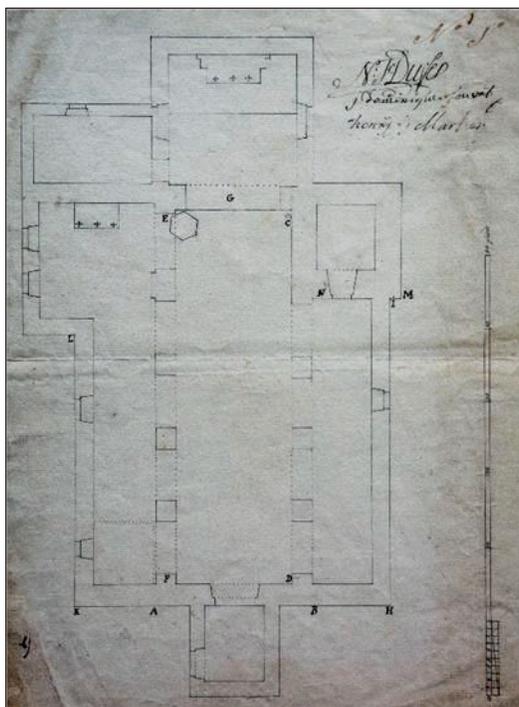
26. Expurgation du 15.07.1765 (AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 2829).

27. Expurgation du 14.10.1765 (AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 3783) et déclaration passée devant le notaire Gislain en date du 11.02.1766 (*Ibid.*, n° 3688).

28. Les records synodaux ont enregistré par écrit les us et coutumes en vigueur pour la restauration et l'entretien des églises paroissiales, lesquels pouvaient varier sensiblement d'un diocèse à l'autre, voire d'une paroisse à l'autre. Celui de Ciney (1556), qui a continué à être utilisé dans le doyenné d'Assesse après l'érection du diocèse de Namur, est publié dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 4, 1867, p. 169-180. Sur l'intérêt de ce type de documents, voir L.-F. GENICOT, « Les records synodaux et l'histoire de l'architecture », dans *Revue des archéologues et historiens de l'art de Louvain*, t. 3, 1970, p. 31-34 ; O. PONTAL, *Les statuts synodaux* (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 11), Turnhout, 1975.



▲ Plan de l'ancienne église d'Erpent, d'après le relevé effectué par les experts Dufur, Souvet et Marlier en 1765 (AÉN, Cartes et plans, n° 421).



◀ Le plan de l'ancienne église levé en 1766 par les mêmes experts (AÉN, *Cartes et plans*, n° 422).

procéder à une nouvelle visite, mais en présence du conseiller Le Bidart cette fois<sup>29</sup>. Ce qu'ils font le 24 courant, mais ne remettent leur rapport que le 15 mars, accompagné cette fois encore d'un plan<sup>30</sup>.

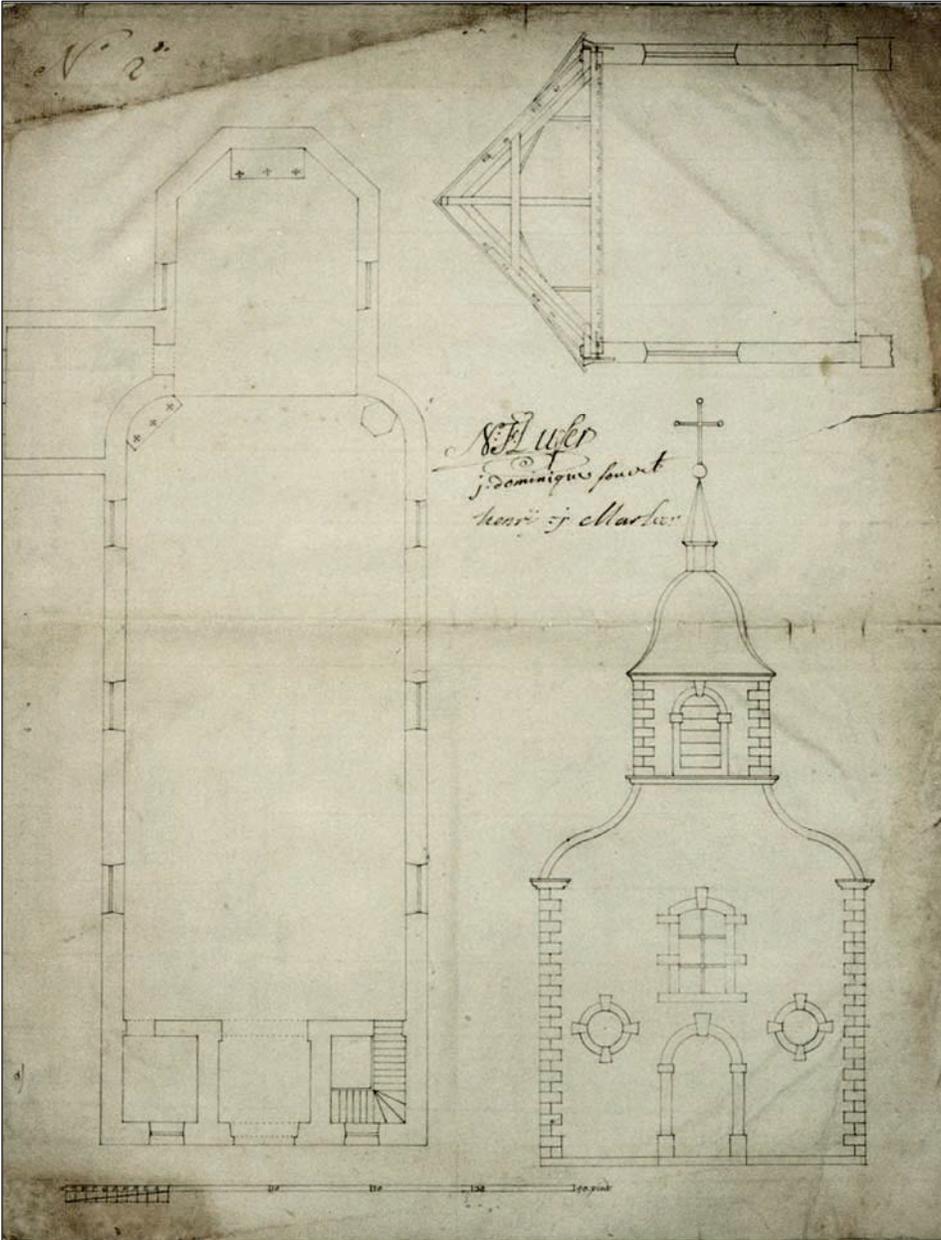
Si l'état du bâtiment, longuement passé en revue, n'a globalement pas changé – il y a pourtant quelques contradictions entre ce rapport et le précédent –, les experts en chiffrent cette fois le coût de la restauration : 1.577 florins, dont 757 pour la nef, 511 pour les bas-côtés, 128 pour la

tour ; la reconstruction de la sacristie et du parvis sur les anciens fondements est estimée respectivement à 98 et 62 florins. Quant au chœur et à la chapelle Notre-Dame, leur remise en état ne coûterait pas plus de 10 florins et demi chacune. Ils présentent également les plan, coupe transversale et élévation du « frontispice » (façade) d'une toute nouvelle bâtisse (page 192)<sup>31</sup>. La nef de trois travées intègre à l'ouest une petite tour dans œuvre flanquée d'annexes, l'une abritant l'escalier vers le jubé et les combles, l'autre la chapelle des fonts ; à l'opposé, elle se relie au chœur polygonal par des pans courbes contre lesquels s'adossent, au-dedans, un autel latéral au nord et la chaire à prêcher au sud. La sacristie s'appuie au nord, à la rencontre du vaisseau et du sanctuaire. Il n'y a pas de voûtes prévues, mais un simple plafond plat sur l'ensemble de l'édifice. La façade, sertie dans des chaînes d'angle en pierre de taille, est couronnée d'un pignon chantourné qui porte un joli clocheton en maçonnerie coiffé d'une toiture campaniforme ; quatre baies y annoncent sans ambages les fonctions du dedans : grand portail en plein cintre pour accéder au vaisseau, oculi pour éclairer les annexes et grande fenêtre à linteau bombé et clé pour le jubé. C'est là le prototype même d'une église de village un tant soit peu soignée, telle que réalisée par exemple à Bothey (architecte

29. AÉN, *Conseil provincial*, n° 2791.

30. AÉN, *Cartes et plans*, n° 422.

31. AÉN, *Cartes et plans*, n° 423.



▲ Projet pour une nouvelle église à Erpent, proposé en 1766 par les experts Dufer, Souvet et Marlier (AÉN, *Cartes et plans*, n° 423).



◀ Façade de l'église de Marchovelette (1762) dont le projet dressé pour Erpent est la copie conforme (Photo IPM, 1973).

Phazelle, 1756), Marchovelette (1762), Bolinne (1768) ou plus tard à Harlue (architecte Phazelle, 1774-1775), Mozet (architecte Defoux, 1775) et Waret-la-Chaussée (v. 1782)<sup>32</sup>; Marchovelette présente même une façade parfaitement identique à celle que proposent les trois experts... Le coût de cette nouvelle bâtisse est chiffré à 4.381 florins.

Loin de faire l'unanimité, ce projet attise les critiques acerbes tant des paroissiens que du monastère ! Ce dernier estime l'ancien bâtiment parfaitement réparable – ce qui, au surplus, coûterait moins cher – et

amplement suffisant pour abriter les communiantes dont le nombre, communiqué par la Cour d'Erpent, paraît surévalué aux yeux du décimateur, d'autant que certains d'entre eux assistent aux offices dans l'abbatiale de Géronsart<sup>33</sup>. De leur côté, les paroissiens, dont le nombre réel est bien celui qui a été communiqué au conseiller Le Bidart affirment-ils, contestent farouchement les chiffres avancés par les experts : il y a, selon eux, une trop grande distorsion entre le coût d'une restauration et celui d'une reconstruction intégrale. La première option entraînerait une dépense au moins aussi grande que la construction d'un édifice de la même capacité que l'actuel, car le bâtiment est absolument irréparable tant les maçonneries sont hors plomb et majoritairement composées de « petits caillotages ou pierre de feu », c'est-à-dire de petits moellons de grès informes qui tiennent en place grâce aux multiples rejointoiements qu'on y a fait depuis longtemps. Quant au prix de reconstruction, il semble avoir été nettement surévalué. Ainsi la nouvelle chapelle de Naninne, sous la paroisse de Dave,

32. J.-L. JAVAUX, « Une église dans la mouvance des abbayes de Floreffe et Gembloux : Saint-Pierre à Bothey », dans *Le Guetteur wallon*, 75, 1999, p. 15-30 ; ID., « L'église Saint-Martin de Harlue », dans *Cahiers de Sambre et Meuse. Le Guetteur wallon*, 83, 2007, p. 4-29 et 55-76 ; ID., *Une église de terroir, Saint-Lambert à Mozet (1775-1854)*, Namur, 2014 ; pour les autres édifices, voir *Le patrimoine monumental...*, *passim*.

33. Le bas de la page où aurait dû figurer le nombre de paroissiens est totalement lacunaire. Il y avait 90 *communiantes* environ en 1713, 110 en 1730 et 145 en 1774 (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, nos 25 et 26 ; AÉVN, Reg., n° 13, f° 17v°), pour 214 *habitants* en 1784, dont 12 ecclésiastiques (le curé et les chanoines de Géronsart), 84 hommes, 83 femmes et 35 enfants de moins de 12 ans (J. TILLIEUX, « Le dénombrement général de la population du comté de Namur en 1784 », dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 381, 2009, p. 163).

pourtant nettement plus grande que celle projetée à Erpent et comportant trois nefs sur arcades, n'a-t-elle pas dépassé 2.550 florins en 1739, preuves à l'appui<sup>34</sup>. Les paroissiens, par la voix de leur avocat, mettent même en doute la probité et la compétence des trois experts : Souvet est associé avec la veuve Massart<sup>35</sup>, laquelle continue les ouvrages que son défunt mari avait commencés pour l'abbaye de Géronsart ; Dufer est un jeune entrepreneur qui n'a jamais travaillé en maçonnerie ; les ouvriers de la veuve Massart ont naguère dressé eux-mêmes un état des lieux favorable à l'abbaye, dont se seraient servis les experts.

## Second projet

**T**oujours aussi tenaces, les paroissiens ne veulent pas d'un vieil édifice rafistolé tant bien que mal, ils en veulent un tout nouveau mais qui soit semblable à l'ancien. Aussi ont-ils fait dresser un nouveau plan – malheureusement non conservé – par des gens reconnus pour leur compétence et à qui le Conseil provincial fait régulièrement appel lorsqu'il faut désigner des hommes de métier « connoisseurs », à savoir les entrepreneurs Dieudonné-Joseph Gérard et Hubert-Joseph Petiaux, ainsi que le maître maçon Courtois (encadré p. 196). Ceux-ci ont estimé la vieille église irréparable et proposent d'en reconstruire une neuve sur les anciens fondements, du moins là où ils sont assez solides : « On remarquera aisément de ce plan que cette nouvelle église sera infiniment plus belle, plus décente et plus commode que celle actuelle. »

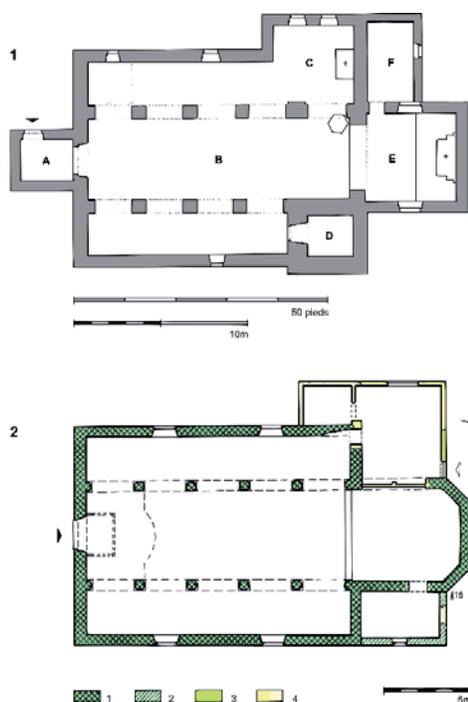
Les archives du procès présentent, hélas ! une lacune importante entre le 10 juin 1766 et le 19 juillet 1770 ! Que s'est-il passé durant ces quatre années ? Quels arguments ont-ils été avancés ? Pourquoi la procédure a-t-elle traîné si longtemps ? Toutes questions qui resteront partiellement sans réponse. Un élément a certainement joué en défaveur de l'abbaye de Géronsart : le 25 septembre 1769, est signé à Bruxelles, au nom de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, un édit qui restreint aux seuls détenteurs des dîmes, qu'ils soient ecclésiastiques ou laïcs, l'entretien et la reconstruction des édifices du culte et des maisons pastorales, à l'exclusion des paroissiens qui en sont totalement

---

34. Lors de la passée au rabais du 4.03.1739, la reconstruction de la chapelle de Naninne a été adjugée à 2.550 florins à Jacques Marsin, de Namur (AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 2416). L'édifice a été remplacé par une nouvelle église en 1874 sur les plans de l'architecte provincial Degreny qui, en 1872, a relevé les plans et coupes de sa devancière à trois nefs (Centre d'archives et de documentation de la Commission royale de monuments, sites et fouilles, à Liège, *Cartes et plans*, Naninne).

35. Marie-Élisabeth Massart († 1773) avait épousé en 1721 le maître maçon Jean-Norbert-Joseph Massart (1697-1762), dit le Vieil pour le distinguer de son frère Norbert Massart (1705-1763). J.-N.-J. Massart, puis sa veuve, travaillent régulièrement pour l'abbaye de Géronsart entre 1755 et 1767, notamment à la basse-cour (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, nos 3420 et 3422). Quant à Souvet, il avait épousé la nièce de la veuve Massart, mais il ne travaillera pour l'abbaye qu'en 1769, à l'occasion de la visite du refuge de Namur, rue Notre-Dame, en compagnie du charpentier Marlier (*Ibid.*, n° 3427 ; F. JACQUES, *Namur en 1784*, Namur, 1980, p. 148 et n. 8).

exemptés<sup>36</sup>. Géronsart voit ainsi s'envoler tout espoir de faire contribuer les habitants d'Erpent dans l'entreprise, tandis que ces derniers jubilent : quoiqu'il arrive, ils n'auront pas à y participer, que ce soit financièrement ou par corvées !



Dès le 19 juillet 1770, les parties tombent d'accord sur un arrangement qui semble satisfaire tout le monde : l'abbaye de Géronsart s'engage à « réédifier à neuf l'église dudit lieu à leurs fraix, sur les anciens fondemens et suivant le plan dressé par les experts Petiaux, Gérard et Courtoy » [= celui qu'avaient fait élaborer les paroissiens] « et qu'icelle église soit achevée au premier du mois d'octobre de l'an 1771 et qu'au futur, icelle sera tant pour les réparations, construction qu'autrement à la charge de ceux de l'abbaye de Géronsart, décimatrice ». Les dernières passes d'armes concernent les dépens du procès, qui auraient dû être partagés entre les deux protagonistes et qui, en définitive, seront pris intégralement en charge par l'abbaye<sup>37</sup>.

▲ Plans comparés à la même échelle :

- 1., de l'ancienne église en 1766 (fac-similé) : en A, le parvis ; en B, les nefs ; en C, la chapelle ; en D, la tour ; en E, le chœur ; en F, la sacristie ;
- 2., de l'église actuelle (Relevé de l'auteur, 2015). Chronologie : 1, 1771 ; 2, peu (?) après 1771 ; 3, premières décennies du XIX<sup>e</sup> s. ; 4, 1879 et XX<sup>e</sup> s.

L'assiette de l'église actuelle se superpose exactement à celle de sa devancière.

Le Conseil provincial condamne l'abbaye aux dépens du procès par sentence du 9 août 1771 – les travaux à l'église sont presque en voie d'achèvement à cette date, on le verra ci-après – mais débouté, le 21 septembre suivant, les paroissiens qui créent de nouvelles difficultés<sup>38</sup>.

36. J. DE LE COURT, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3<sup>e</sup> s., t. 9, Bruxelles, 1897, p. 533-535. Cet édit fut publié à Namur le 12 octobre suivant et a fait l'objet de plusieurs interprétations devant le Conseil provincial de Namur (L. LAHAYE et H. DE RADIGUÈS DE CHENNEVIÈRE, *Inventaire analytique des pièces et dossiers contenus dans la correspondance du Conseil provincial [...] de Namur*, Namur, 1892, aux 25.07.1771, 1.09.1774 et 27.04.1780).

37. AÉN, *Conseil provincial*, n° 2363 ; *Protocoles notariaux*, n° 2830, acte du notaire Barthélemy en date du 30.07.1770.

38. AÉN, *Conseil provincial*, nos 405 (décrets des 17.08 et 21.09.1771) et 2993 (sentence du 9.08.1771).

### Les auteurs du contre-projet de 1766

Dieudonné-Joseph **Gérard** (1718-1813) est un des tout gros entrepreneurs namurois de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il relève le « grand métier » (= maître) du métier des maçons en 1739-1740 et la bourgeoisie de Namur en 1752. Il construit aussi bien des maisons à Namur – il agit à plusieurs reprises comme promoteur immobilier –, des presbytères (Flawinne), des églises (Saint-Amand, Moustier et Emptinne) que des routes ou des ponts. Désigné fréquemment comme expert, tant par le Conseil provincial de Namur que par des particuliers, il est amené à dresser le plan d'églises (Sosoye, 1763 ; Godinne, 1768 ; Profondeville, 1776) ou de presbytères (Profondeville, 1762 ; Lives-sur-Meuse, 1775 ; Gerpinnes, 1782).

F. JACQUET-LADRIER (dir.), *Dictionnaire biographique...*, p. 102 ; J.-L. JAVAUX, « L'église Notre-Dame de Sosoye (1764-1765) », dans *De la Meuse à l'Ardenne* [DMA], t. 12, 1991, p. 15-35 ; ID., « Contrats pour la construction de bâtiments "industriels" en Namurois sous l'Ancien Régime », dans *Le Guetteur wallon*, 70<sup>e</sup> année, 1994, p. 58-62 ; ID., « Un presbytère en vallée de Meuse : Lives (1775) », dans DMA, t. 34, 2002, p. 33-68 ; B. LIÉVENS-HUBERT, « Travaux à l'église Saint-Pierre de Godinne en 1768 », dans DMA, t. 15, 1992, p. 5-20.

Fils cadet de l'entrepreneur namurois Hubert **Petiaux** (1684-1751), un des plus actifs dans la ville durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Hubert-Joseph Petiaux (1722-1776) relève la bourgeoisie de Namur en 1745. Il est un peu touché à tout : entré au métier des merciers en 1744-1745, puis reçu comme maître plombier en 1745, il exerce ce métier à risque (saturisme) jusqu'en 1770 ; parallèlement à cela, il est reçu en 1752 au petit métier (= ouvrier), puis en 1764 au grand métier des charpentiers (= maître), avant d'entrer en 1766-1767 au métier des maçons après y avoir fait chef-d'œuvre. Après avoir été à plusieurs reprises second élu ou petit bourgmestre de la ville, chargé de surveiller les dépenses, il est nommé en 1773 inspecteur des ouvrages de la ville, poste qu'il occupera jusqu'à sa mort. Il exploite un temps une carrière à Bouge et s'occupe aussi de commercialisation d'ardoises de Fumay. Dans le domaine de la construction, il reconstruit en 1761 le tourillon qui abrite l'horloge de la maison de ville de Namur et entame, la même année, la construction du palais abbatial du Neufmoustier, à Huy, en collaboration avec son neveu H.-J. Corbeau, en se servant des matériaux provenant de l'ancien château de La plante dont il entreprend la démolition dans le même temps ; il poursuit, sans grand succès, l'aménagement de la rue des Nobles (actuellement Grandgagnage) qu'avait entamé son père et participe à l'aménagement intérieur de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur (1766).

AEÏN, *Métiers de Namur*, n° 468 (merciers) ; E. BODART et R. VANMECHELEN, « Enfin un nouvel hôtel de ville ! Le troisième hôtel de ville (1574-1828) », dans E. BODART (dir.), *L'hôtel de ville de Namur (1213-2013). Huit siècles de vie d'un symbole urbain*, Namur, 2013, p. 84-85 ; F. JACQUET-LADRIER (dir.), *Dictionnaire biographique...*, p. 194-195 ; J.-L. JAVAUX, « La maison à l'enseigne du Cheval relevé (1738), rue de l'Ange, n°105, à Namur, résidence de l'entrepreneur Hubert Petiaux », dans *Le Guetteur wallon*, 82<sup>e</sup> année, 2006, p. 42-64.

## Second procès, un coup dans l'eau !

**F**orts de leur « victoire », les paroissiens se lancent alors, le 2 octobre 1771, dans une seconde procédure judiciaire à l'encontre de l'abbaye, mais en appel devant le Grand Conseil de Malines cette fois. Ils veulent à tout crin que le projet qu'ils avaient fait dresser eux-mêmes par l'entrepreneur Gérard et qu'ils avaient au surplus accepté devant le Conseil provincial, soit modifié. Ils veulent une « vraie » tour, qui soit toute entière en maçonnerie, et pas une sorte d'ersatz composé d'une façade en brique et du reste en charpenterie couverte d'ardoises. Ils critiquent en outre le soubassement des murs, montés en moellons, les colonnes toscanes auxquelles ils auraient préféré des chapiteaux *à coings coupés*, et même le nombre de marches à l'entrée du chœur. Tout ce qu'ils contestent pour l'heure était certes bien contenu dans le cahier des charges réalisé par l'entrepreneur Gérard, dont ils avaient exigé eux-mêmes qu'il fût joint au plan annexé à la sentence, mais ils prétendent *mordicus* que « ces conditions auroient été formées précipitamment et sans que Gérard, qui les coucha, eût le plan sous les yeux [...] ni qu'il ne se le seroit point exactement rapellé<sup>39</sup> ».

En toute logique, le Grand Conseil déboute les appelants et les condamne, le 12 octobre 1772 – l'église est achevée depuis un an... –, à tous les frais et dépens. Et cela coûte très cher aux habitants d'Erpent : plus de 366 florins en frais d'avocat et 202 florins de dépens du procès à rembourser à Géronsart, soit près de 570 florins en tout ! À tel point qu'ils sont obligés d'emprunter 1.500 florins – il y a d'autres procès encore à payer, notamment un relatif à la maison pastorale – auprès de Charles-Joseph de Cuvelier, seigneur de Warisoulx, moyennant une rente annuelle de 75 florins argent courant<sup>40</sup>.

Au lieu de bénéficier d'une nouvelle église sans bourse délier, les voici contraints de payer l'équivalent de ce qu'aurait été leur participation à sa reconstruction avant le décret de 1769...

## Le chantier de la nouvelle église à la lueur des textes

**S**ans même attendre la conclusion du premier procès et de l'appel au Grand Conseil de Malines, l'abbaye de Géronsart s'est mise à l'œuvre. Le Conseil provincial de Namur l'avait en effet condamnée à avoir terminé la reconstruction

39. AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 2831, actes des 2 et 12.10.1771 du notaire Barthélemy ; *Archives ecclésiastiques*, n° 3393, réponse de l'abbé de Géronsart aux accusations des paroissiens en 216 points ! *Échevinages*, n° 2837, assemblée des habitants des 10.02 et 22.11.1772. Jacques-Joseph de Stassart, président du Conseil provincial de Namur, mais aussi avocat de l'abbaye de Géronsart dans le procès en appel à Malines, a retranscrit son argumentation en 216 points dans le tome VII de ses recueils de motifs de droit (AÉN, *Conseil provincial*, n° 3255). Cette source improbable m'a été renseignée par M. Marc Ronvaux, que je remercie amicalement.

40. AÉN, *Échevinages*, nos 2833 (au 8.03.1773) et 2838 (27.07.1772 et 9.01.1773) ; *Protocoles notariaux*, n° 2831 (notaire Barthélemy), 17.05.1773.

de l'église d'Erpent pour le 1<sup>er</sup> octobre 1771. Les comptes de l'abbaye de 1771 et 1772 – ceux de 1767-1770 ne sont pas conservés –, ainsi qu'un *Registre aux mémoires à l'usage F.C.J. Delvaux, proviseur de l'abbaye de Géronsart, commençant le 12 janvier 1767*, lequel couvre les années 1767-1778<sup>41</sup>, jettent quelques lueurs sur le chantier, mais sans plus. Le manque de précision de certains paiements faits aux hommes de métier ne permet pas d'en établir une comptabilité un tant soit peu précise, car en 1771 on travaille aussi à l'église et à la ferme d'Andoy, à l'église de Wierde, au monastère et on prépare déjà les matériaux nécessaires à la reconstruction de la grange de la ferme abbatiale, qui sera entamée en 1772.



▲ Le chevet de l'église depuis le sud-est (photo de l'auteur, 2014).

41. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n<sup>os</sup> 3423 (comptes) et 3427 (mémoire).

Trois contrats permettent cependant de bien cerner la marche du chantier d'Erpent<sup>42</sup>. Le premier est signé le 3 février 1771 avec les frères Pierre-Joseph et Jean-François Chaudoir, *maîtres bricteurs*, et concerne la livraison, la façon et la cuisson de briques tant pour l'abbaye que pour Erpent, au prix unitaire de 1 florin le mil ; quatre aimes de bière leur seront fournies pour façon de 100 000 briques et un aime en plus pour leur cuisson. Les paiements aux ouvriers s'échelonnent du 18 mai – au retour de la bonne saison – au 23 juillet, pour un total de 105 florins 14 sols.

Le second contrat, passé le 15 juin 1771 avec le charpentier Antoine-Joseph Thirion, concerne la confection et le montage de toutes les charpentes de l'église, ainsi que la mise en place des coffrages pour les arcades de la nef et les fenêtres, *le tout selon les conditions reprises au plant*. Montant du marché : 280 florins, dont le solde, à la réception de l'ouvrage, est payé le 29 novembre.

Le troisième, le 4 août 1771, est une simple convention entre le proviseur de l'abbaye et Martin Bille pour le plafonnage de l'église « *selon les conditions qu'il m'a lues et que j'ai signé* », pour le prix de 140 florins « *et cinq pintes de bière à chaque ouvrier* ». Tous les matériaux seront fournis par l'abbaye qui sera libre de payer l'artisan à la journée ou par tranches. Il touche le solde de son entreprise (40 florins) après la réception des travaux, le 13 novembre<sup>43</sup>.



En ce milieu de l'été 1771, les finitions de l'église vont donc bon train. Les travaux seront même terminés avant la date butoir du 1<sup>er</sup> octobre imposée par le Conseil provincial.

◀ Millésime de 1771 gravé à la clé du portail de l'église (photo de l'auteur, 2015).

La comptabilité de l'abbaye permet de supposer, sinon d'assurer, que d'autres artisans ont été présents sur le chantier : Louis Bovet, tailleur de pierre, qui apprête également en 1771 les pierres de taille de la grange abbatiale<sup>44</sup> ; le maître maçon François-J. Wathelet – qui travaille non seulement à Erpent mais aussi aux églises d'Andoy et de Wierde, à la ferme d'Andoy et à celle de l'abbaye,

42. Documents publiés en annexe.

43. Le 13 novembre 1771, compté à Martin Bille, plafonneur, quarante florins à compte des ouvrages faits à l'église d'Erpent. (s) Martin Bille. Finit icy (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 3427). Un paiement de 93 florins 11 sous est fait à Martin Bille le 13 janvier 1772 pour acquit de son mémoire, mais on ne peut assurer qu'il s'agisse bien d'Erpent (*Ibid.*, n° 3423).

44. Le 4 juin 1771, compté à Louis Bovet, tailleur de pierre, quatre-vingt florins et dix-sept sols sur les pierres livrées et à livrer cette présente année. (s) Louis Bovet ; Le 25 juillet 1771, compté à Louis Bovet trois cent et trente-huit florins sur les pierres de taille nous livrées pendant le cours de cette année, y compris grains livrés et les avant à bon comptes. (s) Louis Bovet (*Ibid.*, n° 3427).

ouvrages dont il est payé le 16 novembre<sup>45</sup> – ainsi que J.-F. Blavier, son beau-père ; le cloutier G. Ledoux, sans doute, pour clous d'ardoises et de lattes livrés en avril 1771.

Certains de ces artisans sont employés régulièrement par l'abbaye<sup>46</sup>, ainsi le tailleur de pierre Bovet, de Loyers (en 1766-1781), les briquetiers Chaudoir (en 1771-1778), le charpentier Thirion (en 1760-1784) et le maçon Wathelet (en 1765-1784) ; d'autres le sont moins souvent : le maçon Blavier (en 1771 et 1773) et le plafonneur M. Bille (en 1771-1772). Le cloutier Ledoux n'apparaît qu'en 1771.

Lors de la visite épiscopale de l'église, le 21 août 1774, monseigneur Ferdinand de Lobkowitz procède à sa consécration solennelle en l'honneur de saint Pierre, avec les reliques des saints martyrs Denis et Libert, et fixe le jour de la dédicace au premier dimanche de septembre. Il ne trouve rien à redire sur l'édifice, mais fait quelques remarques sur les orfèvreries (un ciboire est à dorer ou à remplacer) et les linges d'église ; il suggère également d'y placer un confessionnal<sup>47</sup>. Quant au curé Mouchon, il reconnaît avoir reçu de son monastère 15 écus (soit 42 florins) « *que j'ai employé à la construction d'un jubé à mon église l'an dernier 1776* ». Enfin le vitrier Godefroid Montoisly remplace une série de vitres aux verrières en 1788<sup>48</sup>.

C'est tout ce que les archives permettent de dire sur l'église d'Erpent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

### Un projet d'agrandissement avorté

**E**n 1863, l'architecte provincial Degreny présente, à la demande du curé, un projet d'agrandissement de l'édifice qui prévoit le retournement du sanctuaire par la construction d'un nouveau chœur appuyé contre la façade occidentale – *L'extérieur de l'église est sans aucun style, la façade est un mur de brique sans aucun relief, la tour est carrée comme celles que l'on voit dans les grosses fermes*, précise l'auteur de projet – et d'une tour avec flèche élancée. L'entrée, déplacée, serait ouverte dans l'ancien chœur afin de faciliter l'accès depuis la rue : jusqu'alors, en effet, on accédait à l'édifice par un simple sentier que la commune avait déjà songé élargir, mais elle avait reculé devant la dépense. Dans le même temps, un

45. Une somme de 45 florins 4 sous est encore comptée à F.-J. Wathelet le 23 janvier 1772 *pour acquit de son mémoire d'Erpent (Ibid.)*.

46. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n<sup>os</sup> 3420-3429.

47. AÉvN, Reg. n<sup>o</sup> 13, f<sup>o</sup> 17<sup>vo</sup>.

48. AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n<sup>os</sup> 3429 et 3430. Originaire de Nivelles, P.-G. Montoisly (ou Montois) entre au métier des merciers de Namur en 1775-1776 (AÉN, *Métiers de Namur*, n<sup>o</sup> 469) ; il livre les vitres de l'église de Mozet en 1775 (J.-L. JAVAUX, *Une église de terroir...*, p. 59) ; il est désigné, le 16 germinal an XI (6.04.1803), comme ouvrier chargé de l'exécution des travaux de vitrerie aux bâtiments qui lui appartiennent à la ville de Namur, notamment à l'école secondaire et à la bibliothèque (AÉN, *Ville de Namur*, n<sup>o</sup> 2697 et 2698).

second confessionnal serait ajouté et la chaire de vérité, devenue caduque, remplacée.



▲ Vues intérieures vers le chœur : surchargé de statues et doté de sa chaire de vérité, en 1945 (© IRPA - Bruxelles) et tout épuré, avec la polychromie de 2008 (photo de l'auteur, 2015).

La commune refuse toutefois d'intervenir pour plus de 2.000 francs dans ce projet évalué à 10.936 francs, projet qui est donc définitivement abandonné en 1865, malgré l'augmentation sensible du nombre d'habitants, passé de 352 en 1830 à 512 en 1863. Seuls les meubles manquants ou défectueux sont remplacés pour 500 francs.

L'église est dotée d'une installation électrique en 1925, puis restaurée en 1952 suite aux dégâts de guerre (toitures, enduits intérieurs)<sup>49</sup>.

### En guise de conclusion : une réalisation architecturale hybride

Les pièces du procès qui a opposé paroissiens d'Erpent et abbaye de Géronsart, décimatrice, permettent de mieux comprendre comment, en 1771, on en est arrivé à la construction d'une église aussi hybride, faite d'archaïsmes et d'emprunts à une certaine modernité. Les habitants ont décidé sciemment de respecter la disposition et l'aspect que revêtait leur vieille église. D'où l'adoption d'un plan basilical un peu étriqué et l'éclairage parcimonieux des

49. AÉN, *Archives provinciales contemporaines*, n° 25.048 ; Centre d'archives et de documentation de la CRMSF (Jambes), dossier Namur, indic. 1.30 (le plan du projet d'agrandissement en 1863 n'est pas conservé dans les *Cartes et plans*).



◀ L'autel latéral droit revisité par la polychromie de Louis-Marie-Londot (photo de l'auteur, 2015).

nefs, sans corrélation avec la division intérieure en travées. Des adaptations y ont pourtant été faites : la chapelle Notre-Dame, sans doute fondée par quelque famille seigneuriale qui n'avait plus de descendance locale au moment des travaux, et surtout la tour, dont la masse pondéreuse n'était absolument pas nécessaire pour porter les cloches, ont été supprimées du programme de construction. La sacristie et le chœur ont, par contre, gagné en superficie, surtout le second auquel l'architecte Gérard a malgré tout donné une ampleur plus en phase avec ce que l'on faisait habituellement à l'époque.

Quant aux vieux piliers en maçonnerie probablement d'époque romane, on leur a préféré des colonnes toscanes en pierre bleue, à l'instar de ce qu'on avait fait à Saint-

Denis de Liège (1695-1700), Lantin (1711), Fosses (1721-1723), Achêne (1722), Amay (1725-1726), Florée (1736), Pry (1737) ou Laneffe (1740)<sup>50</sup>, ces deux derniers édifices situés en Entre-Sambre-et-Meuse. Soit plus de 30 à 70 ans avant le chantier d'Erpent... Visiblement, les paroissiens ignoraient tout de la suite donnée à la *Querelle des gros piliers* qui avait vu, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le sculpteur et architecte namurois Denis-Georges Bayar (1690-1774) prendre radicalement parti contre les piliers en maçonnerie que le projet dressé par l'architecte tessinois Matteo-Gaetano Pisoni (1713-1783)<sup>51</sup> prévoyait pour la cathédrale Saint-Aubain : il trouvait que l'emploi de colonnes eût été plus judicieux. Il fut en cela sérieusement brocardé par le pamphlet intitulé *Apologie des*

50. J.-L. JAVAUX, « Églises rurales du Condroz... », t. 7, 1974, p. 79-80, et t. 8, 1975, p. 78-79. La convention relative à la reprise en sous-œuvre des piliers de l'église d'Achêne est inédite (AÉN, *Protocoles notariaux*, n° 2209, au 8.06.1722).

51. H.-R. HEYER, *Gaetano Matteo Pisoni. Leben, Werk und Stellung der Auseinandersetzung zwischen der Architektur des Spätbarocks und des Früh-klassizismus*, Solothurn, 1967.

*gros piliers de la nouvelle église cathédrale*, rédigé par quelque chanoine de la cathédrale ou quelqu'un de leur entourage, et tout bonnement éconduit<sup>52</sup>. Depuis cette époque et à l'image de ce qui avait été fait à la cathédrale – bâtiment emblématique s'il en est au sein d'un diocèse –, l'usage de piliers dans les églises à trois nefs s'est développé peu à peu en Namurois<sup>53</sup>, mais sans jamais parvenir cependant à s'imposer complètement<sup>54</sup>.

Il n'empêche, avec ses volumes ramassés et ses arcades trapues au rythme serré, l'église d'Erpent évoque toujours un petit quelque-chose de l'époque romane, même si matériaux, ouverture et élancement du chœur affirment clairement leur appartenance au « Siècle des Lumières ».



◀ Détail d'un chapiteau toscan de la nef (photo de l'auteur, 2014).

- 
52. J.-L. JAVAUX, « L'entrepreneur, l'architecte », dans J.-L. VAN BELLE et J.-L. JAVAUX, *Denis-Georges Bayar (1690-1774), architecte et sculpteur namurois. Édition et analyse de son « Grand Registre »*, (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 31), Namur, 2006, p. 135-140.
53. Branchon (1751), Lesve (1760-1763), Noville-les-Bois (1772-1774), Upigny (1783), par exemple. Dans le même ordre d'idée, un certain nombre d'édifices du XVI<sup>e</sup> siècle ont été modernisés au XVIII<sup>e</sup> siècle en emballant les vieilles colonnes gothiques en pierre bleue dans un habillage stucqué en forme de pilastre, ainsi à Gelbressée et Philippeville (où ces modifications ont été supprimées au XIX<sup>e</sup> siècle) ou à l'abbatiale de Floreffe, dont le remarquable rhabillage néoclassique est dû à l'architecte Laurent-Benoît Dewez (X. DUQUENNE, « L'église au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'ancienne abbaye de Floreffe, 1121-1996* (Études et documents. Monuments et sites, 2), Namur, 1996, p. 52-66).
54. Église Notre-Dame à Namur (1749-1753), Dhuy (1763), Saint-Denis (1769-1774), Floreffe (église paroissiale, 1771-1772), Tongrinne (1772), Grand-Leez (1786) ou Liernu (1793), pour s'en tenir aux environs de Namur. Il faut préciser que dans la plupart des cas, ces colonnes (en maçonnerie ?) sont enduites.

**Documents d'archives**<sup>55</sup>**1. — 3 février 1771 : convention entre l'abbaye de Géronsart et les frères Chadoir pour la confection de briques destinées à Erpent et Géronsart.**

*Les sousignés confessent d'être convenu avec le proviseur de Géronsart pour faire les briques de l'abbaye et d'Erpent, aux conditions suivantes :*

*1°, lesdits bricqteurs seront tenus de faire les briques dans l'endroit que ledit proviseur leur désignera ou leur fera désigner ;*

*2°, de tirer la terre nécessaire, de la bien battre, de bien mouler lesdites briques ;*

*3, d'acomoder la place pour les placer et sécher, ensuite les relever et les mettre comme il se pratique ordinairement et puis les couvrir avec les paillassons nécessaires pour les garantir des humiditez ;*

*4, de les enfourner à leurs frais, couts et dépens et d'y rester pour veiller auxdites briques jusqu'à ce qu'elles fussent hors de tout accident et péril, enfin de faire généralement tout ce qui convient faire pour avoir des briques bien conditionnées et telles qu'elles doivent être ;*

*5, lesdits bricqteurs devront se fournir de tout généralement, à l'exception que l'abbaye fournira la may, la table pour mouler, les pailles, les verges et les fourches tant seulement ;*

*6, et c'est au prix de vingt sols de chaque mille qui seront enfournées ;*

*7, d'avoir quatre èmes de bière à chaque cent mille, et afin qu'ils fassent le tout en fidels ouvriers, l'abbaye donnera une ème de bière à chaque journée, qui ne pourra être moindre de cent mille, à l'exception de celle qu'ils feront à Erpent.*

*Ainsi fait, conclu et arrêté ce 3 février 1771. En foy de quoi Pierre-Joseph et François-Joseph, maîtres bricteurs, ont signés.*

(s) *Jean-François Choduar*

*La marque (+) de P.J. Chadoir pour ne scavoit écrire.*

*Le 18 may, donné au susdit P.J. Chadoir dix couronnes de la reine<sup>56</sup> à compte de briques faites et à faire, comme conste de sa marque (+) icy mise.*

*Le 15 juin, compté audit Chadoir dix couronnes.*

*Le 6 juillet, donné au susdit quarante-deux florins et quatorze sols à compte des briques faites et à faire.*

*La marque (+) de Pierre-Joseph Chadoir pour ne scavoit écrire.*

**2. — 15 juin 1771 : convention entre l'abbaye de Géronsart et Antoine-Joseph Thirion pour la charpente de l'église d'Erpent.**

*Le sousigné connoît d'avoir entrepris toute la charpente de l'église d'Erpent, y compris les basses-nèves, chœur, cloché et les cintrages des voûtes d'entre les pillez et celles des fenêtres, le tout selon les conditions reprises au plant, et c'est au prix de cent écus (= 280 florins), et le proviseur se réserve de paier audit sousigné l'ouvrage finit et reçut, se réservant le choix de paier par journée, en foy de quoi l'acceptant a signé cet le 15 juin 1771.*

(s) *Antoine-Joseph Thirion, charpentier*

*Le 29 novembre 1771, donné audit Thyrion cent trente-un florins, quinze sols et deux liards, païé entièrement.*

**3. — 4 août 1771 : convention entre l'abbaye de Géronsart et Martin Bille pour le plafonnage de l'église d'Erpent.**

*Le sousigné connoît d'être convenu avec le proviseur de Géronsart pour plafoner toute l'église d'Erpent, selon les conditions qu'il m'a lues et que j'ai signés, au prix de cinquante écus (= 140 florins) et cinq pintes de bière à chaque ouvrier.*

*Fait le 4 août 1771. Les matériaux seront livrés par l'abbaye.*

*Nota qu'il sera libre au proviseur de paier par journée. Païé.*

(s) *Martin Bille*

55. Tous ces documents sont conservés aux AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n° 3427, mémoire de F.C.J. Delvaux, proviseur de l'abbaye de Géronsart, non paginé (1767-1778).

56. Une couronne de la reine, pièce d'argent, vaut 3 florins 3 sols.